



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

#### DIRECTION DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

#### SERVICE DE LA LIQUIDATION DES PENSIONS

## CHANGEMENT D'ASSIGNATION

### → Qu'est-ce qu'un changement d'assignation ?

Le changement d'assignation est une démarche qui consiste, à la demande de l'intéressé, à modifier le lieu de perception de sa pension, ou également changer le mode de paiement (virement bancaire ou en espèces).

### → Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité en un (1) mois à partir de la date de dépôt du dossier complet.

### @ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les documents nécessaires pour la demande de changement d'assignation sont les suivants :

- Bulletin de changement d'assignation (à retirer auprès de la Perception)
- Copie du dernier bulletin de pension
- Certificat de vie de l'intéressé
- Photocopie de la Carte d'Identité Nationale
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) si changement en virement
- Attestation de non engagement bancaire (si changement de paiement par virement vers numéraire)

#### Chef de Service de la Liquidation des Pensions



Près Immeuble FISA Antsahabe  
Rez de chaussée

ou Bureau du SRSP de votre région



slp.dsp@dgfag.mg



034 05 917 29